

# Catalogue des formations 2022

de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines



**LOGEMENT SOCIAL**

**ACCESSION**

**DALO**

**EXPERTISE**

**CONSEILS**

**POLITIQUES LOCALES  
& NATIONALES**

**INFORMATION**

**EXPULSIONS LOCATIVES**

**HABITAT INDIGNE**

**COPROPRIÉTÉ**

**ÉLUS ET ACTEURS DE L'HABITAT**



# Edito

“

Madame, Monsieur,  
Chers Partenaires,

L'ADIL des Yvelines est reconnue pour son professionnalisme et son expertise dans le domaine du logement. En effet, au service des yvelinois depuis quinze ans, l'association connaît bien les préoccupations de l'ensemble des professionnels de l'immobilier et des ménages [près de 150 000 personnes accompagnées entre 2007 et 2021].

Avec son offre de service « **ADIL Formation** », l'association permet à un public divers (élus, agents des collectivités locales, professionnels du secteur, travailleurs sociaux, associations, ...) de bénéficier du savoir-faire et de la neutralité de juristes spécialisés en droit immobilier, en programmant annuellement des formations adaptées à leurs besoins.

Le catalogue 2022 présenté, ci-après, vous propose les deux formules que nous mettons à votre disposition :

Des **formations programmées** (cf. [page 3](#)), qui s'articulent autour des thèmes suivants :

- ↪ accès et maintien dans le logement ;
- ↪ vie dans le logement ;
- ↪ gestion locative ;
- ↪ droit de la famille ;
- ↪ lutte contre l'habitat indigne.

Des **formations événementielles** (cf. [page 3](#)), en lien avec les semaines nationales sur :

- ↪ l'accession à la propriété ;
- ↪ la copropriété.

Des **interventions « sur mesure »** (cf. [page 15](#)) :

- ↪ Vous formulez votre demande précise et nous vous proposons un devis adapté ;
- ↪ L'intervention a lieu dans votre structure ou à l'ADIL78 (nombre de personnes limité).

Nos formations sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent disposer de connaissances adaptées à leur pratique professionnelle et développer leurs compétences juridiques, mais aussi se tenir informés des évolutions législatives et réglementaires et de l'actualité du logement.

N'hésitez plus, **formez-vous** !

L'équipe de l'ADIL des Yvelines

”



## Les formations programmées en présentiel en 2022

### Cycle accès et maintien dans le logement

Le droit au logement opposable : pourquoi, pour qui et comment le rendre effectif ?	Jeudi 17 février	1/2 journée	<a href="#">Page 4</a>
Entrée et sortie du logement (la loi du 6 juillet 1989)	Jeudi 17 mars	1/2 journée	<a href="#">Page 5</a>
HLM : La gestion de la demande de logement social	Jeudi 21 avril	1/2 journée	<a href="#">Page 6</a>

### Cycle vie dans le logement

Les charges et réparations locatives	Jeudi 19 mai	1/2 journée	<a href="#">Page 7</a>
Prévenir les impayés et éviter les expulsions locatives	Jeudi 16 juin	1/2 journée	<a href="#">Page 8</a>
Détecter, signaler et accompagner les ménages vivant dans des logements non-décents et indignes	Jeudi 15 septembre	1/2 journée	<a href="#">Page 9</a>
Détecter et accompagner les copropriétés fragiles	Jeudi 13 octobre	1/2 journée	<a href="#">Page 10</a>
La gestion locative d'un logement social	Jeudi 17 novembre	1/2 journée	<a href="#">Page 11</a>
Comment régler au mieux la question du logement en cas de difficultés familiales ?	Jeudi 15 décembre	1/2 journée	<a href="#">Page 12</a>

## Les formations événementielles en 2022

Accession aidée et prêts disponibles	Jeudi 10 mars	1/2 journée en webinaire	<a href="#">Page 13</a>
L'essentiel à connaître en copropriété : acteurs et règles de vie	Date à définir	1/2 journée en webinaire	<a href="#">Page 14</a>



## Le droit au logement opposable : pourquoi, pour qui et comment le rendre effectif ?

### Les objectifs

- ⇒ Présenter la mise en œuvre de la loi DALO depuis son entrée en vigueur en 2007;
- ⇒ Identifier les critères d'éligibilité du recours DALO;
- ⇒ Comprendre la composition et le fonctionnement de la Commission de médiation;
- ⇒ Découvrir le parcours de la demande DALO et les voies de recours gracieuses et contentieuses.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Constituer un dossier de recours amiable;
  - ⇒ Accompagner les demandeurs jusqu'au relogement, ou, à défaut la saisine du tribunal administratif;
  - ⇒ Orienter de manière efficace les requérants au DALO.

### Programme

**Introduction** : Face à un marché locatif privé tendu dans les Yvelines, l'accès à un logement social et l'effectivité du Droit au logement opposable apparaissent comme un enjeu des politiques locales de l'habitat et du logement. Les juristes de l'ADIL sont sollicités pour la mise en œuvre du recours DALO au quotidien.

Au mois de mars 2017, la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 dite loi DALO a fêté son dixième anniversaire. Pour de nombreux acteurs, à l'instar du Comité de suivi DALO, ce fut l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre de la loi ainsi que d'identifier ses limites et les points à améliorer.

**Les bénéficiaires du recours** : les principes communs à tous les demandeurs, l'absence de proposition adaptée, le délai anormalement long et les bénéficiaires sans délais.

**La commission de médiation DALO** : la saisine de la commission, l'instruction de la demande, la décision de la commission et l'appréciation du critère de l'urgence et de priorité.

**Le recours gracieux** devant la Commission de médiation et **les recours contentieux** devant la juridiction administrative (le recours pour excès de pouvoir et le recours juridictionnel).



#### Focus

CoVeille et groupe de travail : contrôle des pratiques locales.

### Public

Travailleurs sociaux, tout organisme, ou acteur intervenant dans le secteur du logement et appelé à conseiller un bailleur ou un locataire, souhaitant approfondir ses connaissances et faire le point sur les dernières jurisprudences.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ La gestion de la demande de logement social
- ✦ La gestion locative d'un logement social

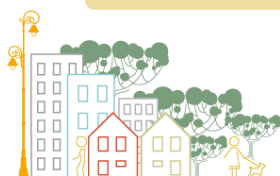
### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 17 février 2022 de 9h30 à 12h30**



## Entrée et sortie du logement (la loi du 6 juillet 1989)

### Les objectifs

- ⇒ Présenter les obligations des deux parties au contrat à l'entrée et à la sortie du logement;
- ⇒ Comprendre l'encadrement des frais des professionnels de l'immobilier;
- ⇒ Appréhender les mesures applicables aux différents types de baux.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Lister les documents obligatoires à l'entrée dans le logement;
  - ⇒ Comparer les états des lieux;
  - ⇒ Renseigner sur le sort du dépôt de garantie.

### Programme

**Introduction** : Dans la vie d'un contrat de location, plusieurs points phares doivent être assimilés afin d'éviter les litiges ou malversations.

A cet effet, l'entrée et la sortie du logement sont deux occasions demandant une certaine vigilance.

#### L'entrée dans les lieux :

- ↪ La signature et la prise en charge des frais;
- ↪ Les différents diagnostics annexés;
- ↪ Le dépôt de garantie à verser;

**Les états des lieux** : à l'entrée ou à la sortie, donnant lieu à des frais de réalisations ou des présomptions;

#### La sortie des lieux :

- ↪ Les motifs de préavis du locataire ou du bailleur,;
- ↪ Le formalisme du préavis;
- ↪ La restitution du dépôt de garantie et les actions possibles.

### Public

Agents de gestion locative ou tout acteur intervenant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux. En général, toute personne appelée à conseiller un bailleur ou un locataire souhaitant approfondir ses connaissances et faire le point sur les dernières jurisprudences.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ Prévenir les impayés et éviter les expulsions locatives
- ✦ Les charges et réparations locatives

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

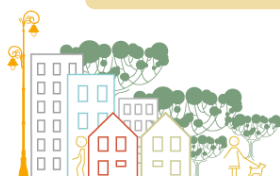
A	B	C
100 €	150 €	175 €



#### Focus

Le bail mobilité et son cadre légal particulier.

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 17 mars de 9h30 à 12h30**



## HLM : La gestion de la demande de logement social

### Les objectifs

- ⇒ Appréhender le cadre juridique et les étapes de la gestion de la demande de logement social;
- ⇒ Développer une communication respectueuse du cadre juridique afférent (droit à l'information, ...);
- ⇒ Aborder les possibles réclamations en la matière.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Mettre en œuvre le droit à l'information des demandeurs ;
  - ⇒ Savoir apporter une réponse circonstanciée aux demandeurs ;
  - ⇒ Prévenir les éventuelles réclamations en la matière.

### Programme

#### Le traitement de la demande de logement social :

- ↪ Son enregistrement, sa modification, son renouvellement et sa radiation ;
- ↪ Le dossier unique ;
- ↪ Les guichets enregistreurs, la cotation et le droit à l'information.

#### L'instruction de la demande de logement social :

- ↪ La désignation des candidats et leurs pièces justificatives ;
- ↪ Les effets d'une proposition de logement ;
- ↪ La radiation de la demande en raison d'une attribution par la CA-LEOL.

#### La situation familiale au moment de la demande de logement social :

- ↪ Les conjoints en instance de divorce et prise en compte des enfants en droit de visite et d'hébergement (DVH) ;
- ↪ Le regroupement familial et prise en compte des personnes ne séjournant pas en France ;

### Public

Travailleurs sociaux, tout organisme, ou acteur intervenant dans le secteur du logement et appelé à conseiller un bailleur ou un locataire, souhaitant approfondir ses connaissances et faire le point sur les dernières jurisprudences.

### Aucun prérequis

#### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ La gestion locative d'un logement social

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

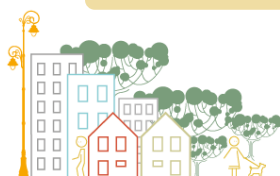
A	B	C
100 €	150 €	175 €



#### Focus

La demande de logement social à l'épreuve des mobilités.

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 21 avril de 9h30 à 12h30**



## Les charges et réparations locatives

### Les objectifs

- ⇒ Comprendre et différencier les notions de charges locatives et de réparations locatives ;
- ⇒ Appréhender les droits et devoirs des parties et les diverses réparations incombant au locataire ;
- ⇒ Savoir interpréter et maîtriser les textes réglementaires ;
- ⇒ Connaître les recours des parties en cas de litiges.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Différencier les charges incombant au bailleur et au locataire;
  - ⇒ Identifier les réparations locatives pour éviter les contentieux au moment du départ du locataire;
  - ⇒ Résoudre un litige (procédure amiable ou judiciaire) .

### Programme

#### Les charges locatives :

- ↪ Qu'est-ce que des charges locatives [nature, objet et différentes catégories] ?
- ↪ Comment sont-elles établies [identification selon le régime juridique] ?
- ↪ Comment procéder au paiement et à la régularisation de ces charges [conditions, pièces justificatives et sanction] ?

#### Les réparations locatives :

- ↪ Quelles sont les obligations du propriétaire pour la location d'un bien immobilier ?
- ↪ Comment entretenir le logement et qui le prend en charge [locataire/ bailleur] ?
- ↪ Quelles sont les cas d'exonération pour les réparations locatives ?
- ↪ Quelles sont les limites de ces réparations [vétusté, transformation] ?

#### Les recours des parties en cas de litige :

- ↪ Les premières démarches amiables ;
- ↪ Les dispositifs de conciliation ou de médiation ;
- ↪ Le contentieux locatif.

### Public

Agents de gestion locative ou tout acteur intervenant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ Entrée et sortie du logement (la loi du 6 juillet 1989)
- ✦ Détecter, signaler et accompagner les ménages vivant dans des logements non-décents et indignes

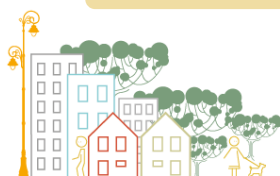
### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 19 mai de 9h30 à 12h30**



## Prévenir les impayés et éviter les expulsions locatives

### Les objectifs

- ⇒ Présenter les motifs de résiliation du bail, en logement privé et social;
- ⇒ Connaître les modes de traitement préventif de l'impayé de loyer et comprendre les étapes de la procédure, et les moyens pour éviter l'expulsion;
- ⇒ Identifier le rôle des acteurs locaux et les dispositifs de la politique de lutte contre les expulsions;

- ⇒ Comprendre l'articulation entre les procédures d'impayés de loyer et de surendettement.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Se repérer dans le processus de traitement de l'impayé et dans la procédure d'expulsion;
  - ⇒ Informer et d'orienter les ménages vers les démarches adaptées ou les partenaires adéquats.

### Programme

**Introduction** : Devant l'augmentation du nombre de procédures d'expulsions locatives, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une politique de prévention (charte de prévention des expulsions locatives, commissions locales, aides financières...). La prévention doit permettre de trouver les solutions adaptées au regard de la situation du locataire : plan d'apurement, maintien dans les lieux ou relogement dans un logement plus adapté, tant dans le parc privé que dans le parc social. La question de la coordination du dispositif de prévention, dont la CCAPEX est l'acteur phare, est donc essentielle.

Comment mobiliser au mieux les outils à disposition pour intervenir en amont et ne pas arriver à l'expulsion du locataire ?

**Les motifs de l'expulsion** : à toutes les locations et spécifiques au logement social.

**La prévention des expulsions locatives** : les dispositifs de lutte contre les expulsions locatives, le traitement amiable de l'impayé, les acteurs et aides mobilisables.

**La mise en œuvre de la procédure d'expulsion** : le mécanisme de la clause résolutoire, les étapes de la procédure et les moyens d'éviter l'expulsion.



### Focus

L'articulation entre les procédures d'impayés, de surendettement et d'expulsion.

### Public

Travailleurs sociaux, tout organisme, ou acteur intervenant dans le secteur du logement et appelé à conseiller un bailleur ou un locataire, souhaitant approfondir ses connaissances et faire le point sur les dernières jurisprudences.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ La gestion locative d'un logement social
- ✦ Les charges et réparations locatives

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 16 juin de 9h30 à 12h30**





## Détecter, signaler et accompagner les ménages vivant dans des logements non-décents et indignes

### Les objectifs

- ⇒ Comprendre la distinction entre les notions;
- ⇒ Appréhender le repérage des situations de non-décence et d'habitat indigne;
- ⇒ Identifier le rôle des acteurs et leurs missions;
- ⇒ Comprendre l'articulation des différentes procédures en la matière;
- ⇒ Connaître les aides et outils à mobiliser.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Détecter le niveau potentiel du dégradation;
  - ⇒ Orienter vers les organismes compétents en matière d'habitat indigne.

### Programme

**Introduction :** Tout logement insalubre est indécent mais tout logement indécent n'est pas insalubre. Il existe différents degrés d'habitat dégradé et, toutes les situations ne relèvent pas de l'insalubrité. A chaque situation correspond un mode opératoire différent (des démarches amiables, un acteur, un régime juridique) et des passerelles existent entre les procédures. Comment aider les ménages subissant des situations d'indécence ou d'habitat indigne en mobilisant au mieux les outils et acteurs existants ?

#### Les définitions et le repérage des situations :

- ↳ La distinction entre la non-décence, le Règlement sanitaire départemental des Yvelines, l'insalubrité, le péril...
- ↳ Les outils de repérage (grille de signalement)

**Les démarches amiables :** le respect des obligations du contrat de bail et de la loi en matière de non-décence, courriers de mise en demeure, rôle des ADIL, dispositifs de conciliation

**Le signalement et ses conséquences :** les pouvoirs du maire en matière de salubrité et de péril, les conséquences du passage de l'ARS et de l'étude d'un dossier en CODERST.

**Les solutions à mobiliser :** les partenariats de la CAF en matière de LHI ou encore la saisine du juge judiciaire pour consignation des loyers.



#### Focus

Permis de louer et de diviser, deux outils locaux.

### Public

Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

### Aucun prérequis

#### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ La gestion locative d'un logement social
- ✦ Charges et réparations locatives
- ✦ Prévenir les impayés et éviter les expulsions

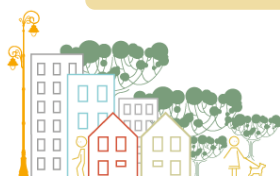
#### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

#### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 15 septembre de 9h30 à 12h30**



## Détecter et accompagner les copropriétés fragiles

### Les objectifs

- ⇒ Définir les différents aspects d'une copropriété fragiles;
- ⇒ Lister les outils de repérage de ces copropriétés en difficulté;
- ⇒ Appréhender les différents outils d'accompagnement et de redressement de droit privé ou public mis à disposition.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Identifier une copropriété potentiellement fragile;
  - ⇒ Vérifier si des dispositifs ont été mis en place par la copropriété;
  - ⇒ Proposer ou faire appel à des dispositifs locaux et nationaux.

### Programme

**Introduction** : Comme tout microcosme, une copropriété doit être encadrée et répondre à des obligations et calendriers pour être en bonne santé financière et structurelle.

Or, il arrive que l'un ou l'autre ne soit pas équilibré et entraîne des difficultés monétaires, externes ou internes, liées au bâti ou encore de gestion.

#### Définir et détecter une copropriété fragile :

- ↪ La définition de la copropriété fragile ou dégradée;
- ↪ Les outils de repérage : le registre d'immatriculation, les arrêtés d'insalubrité ou de péril.

#### Accompagner une copropriété fragile :

- ↪ Les dispositifs de droit privé à l'initiative de la copropriété;
- ↪ Les dispositifs publics : OPAH, ORCOD, plan de sauvegarde;
- ↪ Les aides de l'ANAH.

### Public

Acteur du logement en lien avec les copropriétés, syndic professionnel ou bénévole, membre des conseils syndicaux ou tout copropriétaire

### Aucun prérequis

#### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ L'essentiel à connaître en copropriété : acteurs et règles de vie

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €



#### Focus

La mise en place du Plan Initiative Copropriété par l'Etat depuis 2019

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 13 octobre de 9h30 à 12h30**



## La gestion locative d'un logement social

### Les objectifs

- ⇒ Comprendre la typologie des contrats de location en matière de logement public social ;
- ⇒ Connaître les spécificités du régime du contrat de location en logement social et les différences avec le contrat de location dans le parc privé ;
- ⇒ Présenter les particularités d'une gestion locative en logement social;

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Comprendre le contenu du contrat de location;
  - ⇒ Distinguer les particularités d'une gestion locative en logement social;
  - ⇒ Appréhender les situations pouvant mettre fin au maintien dans les lieux.

### Programme

**Introduction** : Le régime applicable, au contrat de location en logement social, se distingue de celui de la loi du 6 juillet 1989 (contrat de location du parc privé), tant à travers les dispositions juridiques que les modes de gestion locative. Ce régime dérogatoire permet une meilleure protection du locataire, notamment par le droit au maintien dans les lieux et les accords amiables en cas de difficultés de paiement du loyer. Néanmoins, les dispositions créées par la loi ALUR, du 24 mars 2014, tendent vers un rapprochement des deux régimes locatifs.

Que reste-il des spécificités du contrat de location en logement social aujourd'hui ?

**Les différents types de contrat de location en matière de logement public social** : Logement HLM conventionné et non conventionné, logement-foyer...

#### Le régime du contrat de location en logement social :

- ↳ Dispositions communes avec le contrat de location dans le parc privé : les dispositions de la loi du 6 juillet 1989 et les apports de la loi ALUR;
- ↳ Dispositions spécifiques : droit au maintien dans les lieux, charges récupérables, supplément de loyer de solidarité, mutation de logement, transfert de bail.
- ↳ Exceptions au droit au maintien hors résiliation judiciaire du contrat de location (sous-occupation, SLS, expropriation).



#### Focus

Le logement des publics spécifiques : colocation, cohabitation intergénérationnelle ou encore habitat inclusif.

### Public

Travailleurs sociaux, tout organisme, ou acteur intervenant dans le secteur du logement et appelé à conseiller un bailleur ou un locataire, souhaitant approfondir ses connaissances et faire le point sur les dernières jurisprudences.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ La gestion de la demande de logement social
- ✦ Charges et réparations locatives

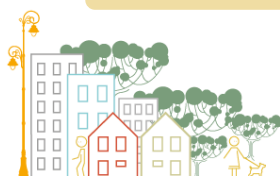
### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 17 novembre de 9h30 à 12h30**



## Comment régler au mieux la question du logement en cas de difficultés familiales ?

### Les objectifs

- ⇒ Comprendre les incidences de la situation familiale sur le sort du logement en location et en propriété (mariage, PACS, concubinage) ;
- ⇒ Présenter les solutions à mobiliser pour le relogement ;
- ⇒ Identifier le rôle des acteurs locaux en la matière.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure :
- ⇒ D'appréhender les conséquences des changements de situation familiale (séparation, décès) dans le logement en location ou en propriété ;
  - ⇒ D'orienter les victimes et leur famille vers les dispositifs existants (protection du logement familial, éloignement de l'auteur des violences).

### Programme

**Introduction :** Le logement est le lieu de vie et de stabilité d'une famille. Aujourd'hui, comme l'ADIL le constate au quotidien, la composition des familles est multiple. A chaque ménage est attaché un régime juridique propre (concubinage, PACS, mariage).

Dans ces conditions, les évolutions de la famille ont des conséquences déterminantes sur le logement, tant pour les locataires que pour les propriétaires.

En cas de difficultés familiales, la question du logement est au cœur des préoccupations.

#### La séparation du couple :

- ↪ Pour les locataires (parc privé/parc social) : l'attribution du logement et la clause de solidarité;
- ↪ Pour les propriétaires : l'attribution du logement et le sort du bien.

#### Le décès ou l'abandon de domicile :

- ↪ Pour les locataires : le transfert du bail;
- ↪ Pour les propriétaires : le sort du prêt immobilier et du bien.

**Les solutions à mobiliser en cas de difficultés familiales :** les conséquences des difficultés familiales (notion de sous-occupation, paiement du loyer), les aides financières, les outils et acteurs à mobiliser pour le relogement (demande de mutation de logement, demande de logement social...)



#### Focus

L'attribution du logement en cas de violences conjugales.

### Public

Travailleurs sociaux, gestionnaires, services logement, et en général, toute personne appelée à gérer un parc locatif et assurant les relations avec les locataires tant dans le secteur social que privé.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ La gestion locative d'un logement social

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en présentiel le **jeudi 15 décembre de 9h30 à 12h30**



## Accession aidée et prêts disponibles

### Les objectifs

- ⇒ Appréhender les différents prêts principaux pour l'achat d'une résidence principale et complémentaires;
- ⇒ Comprendre les dispositifs d'accession aidée que sont le prêt social location accession et le bail réel solidaire.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Orienter ou choisir les prêts adaptés à une situation ou à un projet;
  - ⇒ Énoncer les différents dispositifs permettant d'accroître les possibilités d'accession.

### Programme

**Introduction** : Acheter sa résidence principale est un projet important, pour une famille, un couple ou une personne seule, qui a des conséquences sur le quotidien et sur le budget de cette entité.

Il est donc essentiel d'étudier l'ensemble des informations à disposition, avant de monter son projet, et de prendre conscience des différentes options existantes.

Afin de faciliter ces projets, différents types d'accession aidée sont portés par les collectivités ou professionnels de l'immobilier.

**Les prêts principaux** : le prêt bancaire classique ou le prêt accession sociale;

#### Les prêts complémentaires :

- ↳ Le Prêt à Taux Zéro;
- ↳ Le prêt d'Action Logement;
- ↳ L'Eco PTZ pour travaux.

**L'accession aidée** : deux dispositifs porteur d'accession aidée :

- ↳ Le Prêt Social Location Accession (PSLA) : le fonctionnement en 2 temps et ses garanties;
- ↳ Le Bail Réel Solidaire (BRS) : le montage et les avantages de ce nouvel outil.



#### Focus

Les spécificités du BRS dans les Yvelines.

### Public

Toute personne pouvant être en contact avec les usagers ayant un projet d'achat immobilier.

### Aucun prérequis

### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ L'essentiel à connaître en copropriété : acteurs et règles de vie

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €

Cette formation se déroulera en webinaire le **jeudi 10 mars de 9h30 à 12h30**



## L'essentiel à connaître en copropriété : acteurs et règles de vie

### Les objectifs

- ⇒ Différencier les organes de la copropriété;
- ⇒ Savoir lire le règlement de copropriété et ses définitions principales de parties privatives ou communes et de charges;
- ⇒ Comprendre le fonctionnement de l'Assemblée Générale et la prise de décisions.

### Les compétences visées :

- Le participant sera en mesure de :
- ⇒ Lister les différents interlocuteurs au sein de la collectivité;
  - ⇒ Comprendre ses droits et devoirs d'usage et financier sur les différentes parties de la copropriété;
  - ⇒ Déposer une demande de résolution à voter en assemblée.

### Programme

**Introduction** : Une copropriété est une collectivité se partageant des droits de propriété individuelle ou commune au sein d'un même immeuble collectif entre plusieurs personnes appelées copropriétaires. L'harmonie et l'efficacité de celle-ci découle d'une bonne connaissance de ses organes et du fonctionnement de ceux-ci séparément ou entre eux.

#### Les organes de la copropriété :

- ↪ La différence entre syndicat et syndic de copropriété;
- ↪ Le syndic bénévole et le conseil syndical;
- ↪ La réunion des copropriétaires en assemblée générale.

#### Le règlement de copropriété :

- ↪ La définition des différentes parties et des droits sur celles-ci;
- ↪ La répartition des charges par tantième et clefs de répartition.

#### La prise de décision :

- ↪ Les modalités de vote en assemblée générale;
- ↪ La contestation des décisions.

### Public

Acteur du logement en lien avec les copropriétés, syndic professionnel ou bénévole, membre des conseils syndicaux ou tout copropriétaire

### Aucun prérequis

#### Formation(s) recommandée(s)

- ✦ Accession aidée et prêts disponibles
- ✦ Détecter et accompagner les copropriétés fragiles

### Méthode pédagogique et d'évaluation

Voir [page 19](#)

### Tarifs (cf. [page 21](#))

A	B	C
100 €	150 €	175 €



#### Focus

Syndicat coopératif : bonne ou mauvaise idée ?

Cette formation se déroulera en webinar  
(date et horaires à définir en fonction de la semaine nationale de la copropriété)



# Les interventions

## « sur-mesure »

### Propositions « sur-mesure » :

envoyer votre demande détaillée à [formation@adil78.org](mailto:formation@adil78.org)

Le catalogue proposé regroupe les formations les plus sollicitées par l'ensemble des professionnels du logement.

Cependant, nous sommes bien conscients que vous puissiez avoir des demandes plus spécifiques selon les besoins de votre personnel ou encore que les dates proposées ne s'accordent pas avec l'emploi du temps de chacun; ainsi, l'ADIL 78 est à l'écoute de ces demandes de formations personnalisées.

En fonction de la thématique souhaitée, nous vous adresserons une fiche spécifique la plus adaptée possible. Cette fiche est une simple proposition et peut faire l'objet de discussion pour réaliser la formation répondant le mieux à vos attentes.

Une fois, le thème et le contenu défini ensemble, un devis vous sera adressé pour valider cette demande et bloquer une date.

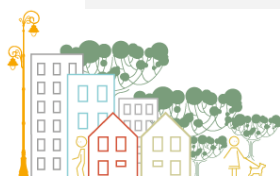
La formation pourra se faire dans vos locaux, dans ceux de l'ADIL (nombre limité de personnes), ou en visio-conférence, au vu du contexte actuel et selon le sujet choisi.

Vos demandes doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : [formation@adil78.org](mailto:formation@adil78.org)

#### Voici des exemples de thématiques qui peuvent être envisagées :

- ↳ Louer ou acheter un logement en couple ;
- ↳ Le Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI) ;
- ↳ La Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) ;
- ↳ L'investissement locatif ;
- ↳ Tout savoir sur la rénovation énergétique ;
- ↳ Qualité du logement : les nouveaux objectifs ;
- ↳ La fiscalité des immeubles destinés à l'habitat ;
- ↳ La gestion des logements communaux ;
- ↳ Les troubles de voisinage ;
- ↳ Les contentieux en rapports locatifs : de la conciliation au tribunal ;
- ↳ Dette de loyer : la conduite de l'entretien avec le locataire ;
- ↳ Les logements conventionnés du parc privé ;
- ↳ Le parc social : de la mise en place du conventionnement au contrat de location ;

Ces dernières années, l'ADIL a pu réaliser des formations, sur le Permis de Louer, adaptés aux publics visés, ou encore sur les charges et réparations locatives que ce soit pour un logement privé ou social, à destination des collectivités locales et des associations.



### Des formateurs (conseillers-juristes) au cœur des problématiques logement

Les formations des professionnels et des élus sont dispensées par des conseillers-juristes, dans le respect de leur devoir de neutralité. Ils sont tous salariés de l'ADIL78 et diplômés, au minimum, d'un Master 1 en droit immobilier.

Les juristes sont quotidiennement au service des particuliers et des professionnels sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement :

- ↪ rapports locatifs,
- ↪ copropriété,
- ↪ relations avec les professionnels,
- ↪ financement du logement,
- ↪ contrat de vente,
- ↪ prévention des impayés et des expulsions...

Rodés à la formation en présentiel, les formateurs ont tous suivis une formation sur la conception et l'animation de formations à distance pour les accompagner et leur permettre d'acquérir les clés de la transformation numérique de leurs pratiques.

La formation les initiant au savoir-faire des formations nouvelle génération distancielles, leur a permis d'acquérir les outils d'animation de modalités variées.

Cette expertise, permet aujourd'hui à l'ADIL de proposer des formations en présentiel et en distanciel, les formateurs maîtrisant dorénavant les clés d'une bonne ingénierie pédagogique, les méthodes et les techniques des deux modèles de formation :

- ↪ capacité à adapter le déroulé et les contenus,
- ↪ assurer le pragmatisme de leur intervention,
- ↪ mettre les apprenants au cœur du système...

### Des stages pratiques pour vous permettre d'acquérir de nouvelles techniques et méthodes pour améliorer vos performances métiers.

Les thèmes abordés, de manière précise et complète, permettent d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, légales et réglementaires, et ce à la lueur des nouvelles réformes et enjeux des politiques du logement et de l'habitat, afin de permettre une application concrète des dispositions juridiques au cours des missions quotidiennes du participant.

Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

### Les formations à distance

Pour participer à une formation à distance, le lien de connexion vous sera envoyé par email dans la convocation.

#### Comment vous connecter à l'outil ?

Pour réaliser ses formations à distance, nous utilisons l'application **ZOOM**.

Les participants n'ont rien à télécharger, cependant cette option est proposée avec l'envoi du lien de connexion.

Pour l'audio, nous recommandons fortement d'utiliser un casque avec micro. Il est important de posséder un micro de bonne qualité si vous souhaitez aussi intervenir pour poser des questions.

La caméra ou webcam n'est pas obligatoire mais, en cas d'utilisation, il est recommandé d'utiliser la qualité vidéo moyenne (proposée par défaut).

**Ces dispositions permettent au service d'être assuré pour tous efficacement.**





## Méthode pédagogique et d'évaluation

Présentation générale des nouvelles mesures, et des obligations mises en place par les derniers textes législatifs, analyse de la réglementation, échanges d'expériences, simulations, études de cas pratiques (permettant de vérifier la bonne compréhension des notions et principes vus lors de la formation...

Une « boîte à outils » est remise à chaque participant lors de la formation ou envoyée après en cas de formation à distance. Elle comprend le support de présentation, les textes essentiels et d'éventuels modèles de courriers, formulaires ou autres documents en lien avec la session.

Deux questionnaires sont remis à la fin de la formation permettant ainsi à chaque participant de **s'auto-évaluer et d'exprimer son degré de satisfaction par rapport à ses objectifs**, nous permettant sans cesse d'améliorer notre offre formation et de répondre au mieux à vos attentes (atteinte des objectifs, respect du programme annoncé, compétence et pédagogie des animateurs, qualité de l'accueil ...).

Nombre de stagiaires maximum par session : 10

## Public concerné en général

Tout acteur généraliste intervenant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement d'entreprises ou d'administrations, agents immobiliers, syndicats, services contentieux, collaborateurs des CIL, établissements financiers, tout intervenant dans le secteur de l'accèsion à la propriété...

### → Personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre nos formations sont invitées à nous contacter directement à :

**formation@adil78.org**

Nous pourrions ainsi envisager la meilleure solution pour organiser leur participation.

A noter : notre salle de formation est située au 2<sup>ème</sup> étage sans ascenseur,

## Avantage

Notre activité formation n'est pas assujettie à la T.V.A. ([article 261-7-1 a du Code Général des Impôts](#)).

## Informations pratiques

Numéro de déclaration d'activité : 11788500478  
N° SIRET : 494 578 206 000 34  
Code NAF/ APE : 9499 Z  
Agrément par l'ANIL : 1<sup>er</sup> décembre 2006  
Déclaration en Préfecture : 15 novembre 2006  
Numéro d'immatriculation : 0784015953  
Parution au Journal Officiel : 10 février 2007  
Début d'activité : 2 juillet 2007

**Lieu des formations** (sauf mention particulière sur la convocation) : au siège de l'ADIL 78, 4 rue Saint Nicolas 78000 Versailles ou en visioconférence.

### Horaires :

**journee** : 10h00 - 17h00 (1h pause déjeuner)

**½ journée** : 9h30 - 12h30

### Vos contacts formation à l'ADIL des Yvelines :

**formation@adil78.org**

Administratif\_ Emilie Garçon - 01 39 50 32 34

Contenu\_ Les formateurs - 01 39 50 84 72

Handicap\_ Virginie Lochegnies - 01 39 50 84 72

### Accès en transports en commun :

Transilien L : Paris St Lazare - La Défense - Gare de Versailles Rive droite (arrêt Gare de Versailles Montreuil);

Depuis la gare de Versailles Chantiers :

Phébus ligne 1 direction Université (arrêt Bazin) ou ligne 6 direction Viroflay rive gauche (arrêt Gare de Versailles Montreuil);

Depuis la gare de Versailles Rive gauche :

Phébus ligne 6 direction Viroflay rive gauche (arrêt Gare de Versailles Montreuil).



## Organisation administrative

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formations qu'elles soient programmées ou sur-mesure .

L'activité de l'ADIL est certifiée Qualiopi déclarée auprès du préfet de région d'Ile-de-France et enregistrée sous le n° 11788500478

**Qualiopi**  
processus certifié 

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Inscription :

Le dernier délai d'inscription (sous réserve de places disponibles ) est fixé à 2 jours avant la formation.

L'inscription d'un participant est validée par la réception du bulletin d'inscription ([pdf](#) ou [formulaire en ligne](#)). Une confirmation est adressée par mail. Le nombre de places pour chaque session étant limité, les participants sont enregistrés dans leur ordre d'arrivée. Nous vous conseillons donc de vous inscrire le plus tôt possible et de vous assurer de l'accord de votre responsable de formation (DRH / Service Formation).

La **version pdf** est à retourner complétée intégralement par courriel à l'adresse : **formation@adil78.org**

Pour le **formulaire en ligne**, la demande est reçue automatiquement après envoi de la demande.

### Convention de formation :

Elle est éditée et envoyée avec la confirmation d'inscription du participant; celle-ci doit être signée et renvoyée avant la formation.

### Convocation

**En présentiel :** 7 jours avant le début de la session, une convocation vous est adressée, accompagnée du Livret d'Accueil stagiaire et du règlement intérieur.

**A distance :** 3 jours avant le début de la session, un mail vous est adressé avec le lien pour vous connecter. Il est conseillé de tester au préalable votre connexion avant, car ne pas le faire c'est risquer d'être confronté à des soucis techniques d'infrastructures informatiques et ceux-ci n'engageront pas notre responsabilité.

### Bon de commande :

S'il y a lieu, il est impératif de nous l'envoyer par mail. En raison du dépôt des factures sur la plateforme Chorus Pro pour un grand nombre de collectivités, nous devons disposer de toutes les informations nécessaires à cette démarche.

### Facture et attestation de formation :

Elles sont adressées au responsable de la formation après la session. En cas de désistement du participant, celui-ci doit nous informer et/ou peut se faire remplacer; à défaut, la facturation est maintenue.

Le repas n'est pas inclus dans le coût des formations (cf. [modalités de paiement](#))

### Lieu de formation et places disponibles :

**En présentiel :** Sauf mention particulière elles se déroulent au siège de l'ADIL 78 - 4 rue Saint Nicolas - 78000 VERSAILLES - **10 personnes maximum.**

### Les interventions « sur-mesure » :

Le nombre de personne et le lieu sont définis par la structure accueillante, au moment de la demande. Elles font l'objet d'une proposition complète (programme de formation et devis).

➔ *Si plusieurs communes, d'une même communauté d'agglomération, font une demande en commun il est important de choisir une commune référente pour l'organisation et la partie administrative.*



## Tarifs et modalités de paiement

### Tarifs des formations

Tarifs par personne et par formation*	A	B	C
	Membres de l'ADIL 78, partenaires financiers (à jour de la cotisation)	Non membres du département des Yvelines	Autres demandeurs extérieurs au départe- ment des Yvelines
1/2 journée	100 €	150 €	175 €
journée	200 €	300 €	350 €
Sur-mesure	Sur devis		

\* repas non inclus

#### Règlement de la prestation à réception de la facture :

- ↳ **Par chèque** : à l'ordre de l'ADIL des Yvelines
- ↳ **Par virement** : à l'aide du RIB suivant

**(Veillez indiquer clairement le nom de votre organisme et le n° de facture dans le libellé du virement ou au dos du chèque)**

 <b>CAISSE D'ÉPARGNE</b> CE ILE DE FRANCE				Relevé d'Identité Caisse d'Épargne			
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).          Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>							
17515	00600	08275823364	81	CE ILE DE FRANCE			
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>			
<b>IBAN</b>							
FR76	1751	5006	0008	2758	2336	481	
<b>BIC</b>							
C	E	P	A	F	R	P	
P	7	5	1				
Economie Sociale ST QUENTIN 14 AVENUE DU CENTRE 78067 ST QUENTIN YVELINES CEDEX TEL :				Intitulé du compte <b>ASS ADIL 78</b> <b>ASS ADIL 78</b> 4 RUE SAINT NICOLAS 78000 VERSAILLES			

**L'ADIL 78 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas d'insuffisance d'inscriptions (moins de 5) ou en cas d'événement exceptionnel.**



# Bulletin d'inscription

A retourner à : **ADIL des YVELINES - Service formation - 4 rue Saint Nicolas - 78000 VERSAILLES**  
ou par mail à : **formation@adil78.org**

**Merci d'écrire en majuscules et de renseigner toutes les rubriques !**

<b>Informations générales sur votre organisme</b>	Nom de l'organisme : ..... Adresse : ..... ..... Tél : ..... Fax : .....
<b>Le participant</b> <i>(pour les formations programmées)</i>	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Prénom : ..... Nom : ..... Fonction : ..... Service : ..... Email : ..... @ .....
<b>Le responsable de la formation</b> <i>(chef de service/ DRH...)</i>	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Prénom : ..... Nom : ..... Fonction : ..... Service : ..... Email : ..... @ .....
<b>Formation sélectionnée</b>	Programmée <input type="checkbox"/> Sur-mesure <input type="checkbox"/> Thème : ..... Date : ..... Tarif* : A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
<i>*Voir modalités de paiement <a href="#">page 21</a></i>	
Souhaitez-vous une convention de formation ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, merci de préciser le nom de la personne représentant votre organisme ainsi que sa fonction (Maire, Président, Directeur, ...) : ..... .....	
Votre organisme édite un bon de commande : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N° du bon de commande (si celui-ci est déjà édité) : ..... Nom de l'organisme collecteur (si financement OPCO) : ..... Adresse : ..... Email : ..... @ ..... Nom du contact : ..... Tél.: .....	
Facture à adresser : sur Chorus Pro <input type="checkbox"/> par mail <input type="checkbox"/> par courrier <input type="checkbox"/>	



## Questionnaire des attentes de la formation

A remplir pour permettre à l'intervenant de répondre au mieux aux attentes de chacun

Thème de la formation : .....

### Le participant (à compléter si l'envoi se fait distinctement du bulletin d'inscription)

Mme, Mlle, M. : ..... Prénom : .....

Service et fonction : .....

Organisme : .....

Email : .....

### Votre profil

Vous occupez un poste : de terrain (*en contact direct avec les administrés*)  de mission support

Votre ancienneté dans la fonction : .....

Diriez-vous que votre participation procède (*jusqu'à deux réponses possibles*) :

d'une nécessité d'apprentissage (niveau débutant)  d'une simple curiosité

d'un besoin d'actualisation (niveau moyen)  d'une obligation professionnelle

### Vos objectifs et vos attentes vis-à-vis de la formation

Décrivez vos objectifs : .....

.....  
 .....  
 .....

Qu'attendez-vous de cette formation ? .....

.....  
 .....  
 .....

De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?

Faibles  Moyennes  Bonnes

Avez-vous d'autres besoins spécifiques pour la formation ? Oui  Non

Si oui, lesquels : .....

.....

A retourner par mail à : [formation@adil78.org](mailto:formation@adil78.org)



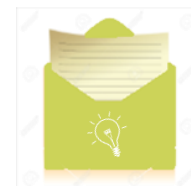
# L'ADIL78 & Vous

## UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION sur le logement et l'habitat

Créée à l'initiative conjointe du Département des Yvelines et de l'Etat en juillet 2007, l'agence départementale d'information sur le logement des Yvelines est agréée par le Ministère du Logement et l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL). La structure associative (régie par la loi de 1901) de l'ADIL et la pluralité de ses membres garantissent l'objectivité et la qualité du service rendu aux Yvelinois, aux collectivités locales et aux acteurs de l'habitat.

## UN CENTRE D'INFORMATION ET 21 PERMANENCES SUR 4 TERRITOIRES

Le conseil juridique, fiscal et financier, qui consiste à informer les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial est l'une des missions principales de l'ADIL78. Afin de faciliter la rencontre entre les juristes et les particuliers, nous sommes présents dans 22 points d'informations du Département.



### MODELES DE COURRIERS

*(il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle choisi correspond à votre situation).*

### SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

#### TRAPPES

Point Justice

#### MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Mairie Principale

#### PLAISIR

Relais d'Accès au Droit  
Maison des familles « Flora Tristan »

### SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

#### SARTROUVILLE

Point Justice

#### MONTESSON

Mairie

#### CARRIERES-SUR-SEINE

Mairie

#### HOUILLES

Centre communal d'action sociale

#### CHATOU

Centre communal d'action sociale

#### MATLY-LE-ROI

Centre communal d'action sociale

#### SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Point Justice

### GRAND PARIS SEINE ET OISE

#### LES MUREAUX

Point Justice

#### POISSY

Point Justice

#### ACHERES

Point Justice

#### MAGNANVILLE

Service logement de GPSeO

#### MANTES-LA-VILLE

Point Justice - CVS Augustin Serre

#### MANTES-LA-JOLIE

Point Justice - AGORA

#### CHANTELOUP-LES-VIGNES

Point Justice

#### CARRIERES-SOUS-POISSY

Point Justice - Pôle multi-services Michel Colucci

### VERSAILLES GRAND PARC

#### VERSAILLES

Siège de l'ADIL - 4 rue Saint Nicolas

#### FONTENAY-LE-FLEURY

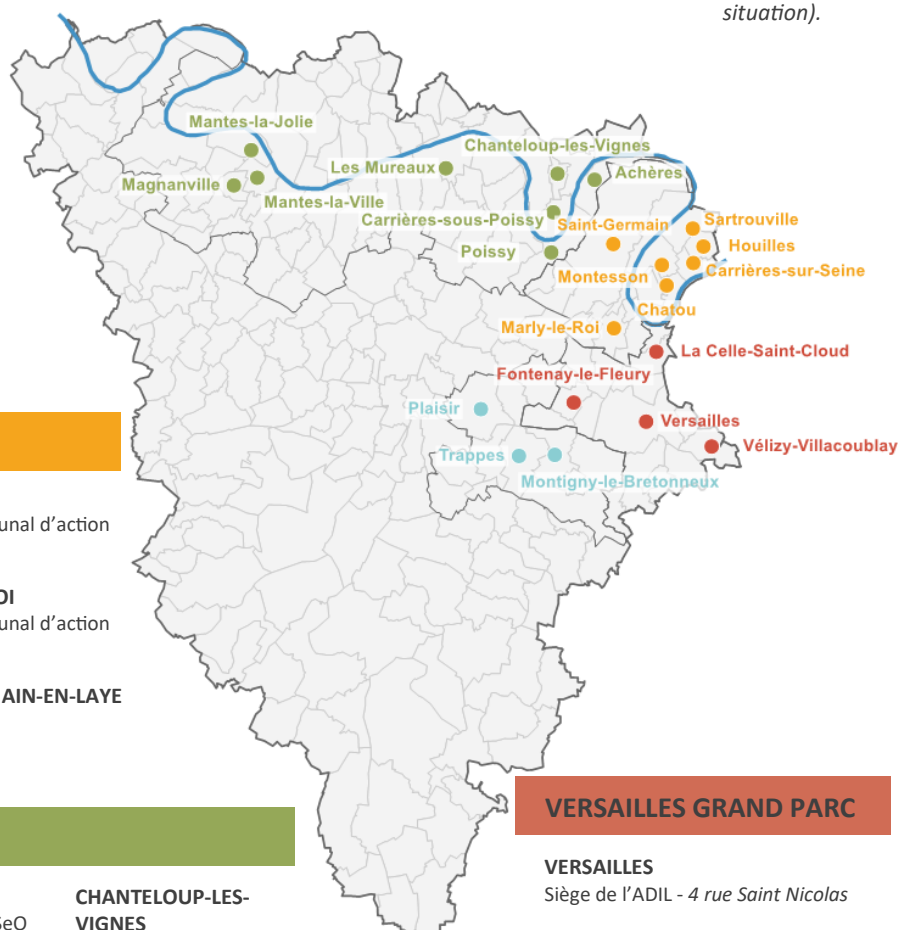
Point Justice - Mairie

#### VELIZY-VILLACOUBLAY

Mairie (Service logement)

#### LA CELLE-SAINT-CLOUD

Centre Social « André Joly »



## DES PUBLICATIONS ET PLAQUETTES D'INFORMATION

### Les Guides :

- ❖ « Se loger dans les Yvelines » - 5<sup>ème</sup> édition
- ❖ « Accession à la propriété » - 3<sup>ème</sup> édition
- ❖ « Propriétaire-Bailleur » - 4<sup>ème</sup> édition
- ❖ « Les aides à l'amélioration thermique dans le parc privé » - 3<sup>ème</sup> édition
- ❖ « La vie en copropriété » - 1<sup>ère</sup> édition



### Les Etudes :

- ❖ Les décisions d'expulsion locative dans les Yvelines en 2017
- ❖ L'accession aidée dans les Yvelines
- ❖ Le portrait du logement des Yvelines et de ses territoires



### Les plaquettes d'information :

- ❖ Violences conjugales
- ❖ Impayés de loyer - locataires
- ❖ Impayés de loyer - propriétaires
- ❖ Lutte contre l'habitat indigne



Consulter les autres plaquettes disponibles  
(location, copropriété, accession, fiscalité, ...)

## UN LARGE CHOIX DE COMMUNICATION (email, site internet, réseaux sociaux)



# Nos partenaires nous font confiance et nous soutiennent depuis 15 ans



Et bien d'autres...



# Les chiffres clés 2021 de l'activité de formations à l'ADIL des Yvelines



**9 formations :**  
7 Inter / 2 Intra



**23 heures :**  
18h Inter / 5h Intra



**23 organismes nous ont fait confiance :**  
21 Inter / 2 Intra



**75 stagiaires formés :**  
32 pers. Inter / 43 pers. Intra



**Taux de satisfaction :**

**86,7 %**

**Siège social de l'ADIL78 :** 4 rue Saint Nicolas 78000 Versailles

**N° de déclaration d'activité :** 11788500478

**Agrément par l'ANIL :** 1<sup>er</sup> décembre 2006

**Déclaration en Préfecture :** 15 novembre 2006

**Numéro d'immatriculation :** 0784015953

**Parution au Journal Officiel :** 10 février 2007

**Début d'activité :** 2 juillet 2007

**N° SIRET :** 494 578 206 000 34 - **Code NAF/APE :** 9499 Z

**Directeur de publication :**

Alexandra ROSETTI (Présidente)

**Date de publication :** Décembre 2021

**Rédaction :**

Emilie GARÇON (Assistante de direction, chargée de communication) et Angèle DUPONT (Responsable pôle juridique)

**Mise en page, graphisme et couvertures :**

Emilie GARÇON

**Sources visuels graphiques (logos & pictos) :**

ANIL, Flaticon.com

Formations  
2022

LOGEMENT  
SOCIAL

OBSERVATION

DALO

INFORMATION

PROXIMITÉ

LOCATAIRES

ACCESSION

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

4 rue Saint Nicolas - 78000 VERSAILLES

Tél. : 01 39 50 84 72

contact@adil78.org - www.adil78.org

Ouvert du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi)

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

COPROPRIETE

LOGEMENTS

RÉNOVATION

COMMUNAUX

LOI ELAN

PROPRIÉTAIRES

EXPULSIONS LOCATIVES

LUTTE CONTRE LA

HABITAT

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

RÉGLEMENTATION

FISCALITÉ

CONSEILS

HABITAT

URBANISME

INDIGNE

EXPERTISE

  
des Yvelines